

Délibération n°2024-03-23b

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Concours, subventions et participations 2024

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	51
Pouvoirs	13
Votants	64

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 juillet 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Christine Rougerie est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Martine Pannetier	Jabiol Monique	à	Dominique Miermont
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Mathes Pierre	à	Pierre Chevalier
Cronnier Pierrick	à	Françoise Talvard	Parrain Céline	à	Jean-Pierre Guitard
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Ribeiro Sophie	à	Marilou Padilla-Ratelade
Fiancette Yoann	à	Elisabeth Ventadour	Saugeras Jean-Pierre	à	Anne-Marie Aubessard
Gautier Stéphanie	à	Pierre Coutaud	Valibus Michèle	à	Mady Junisson
Granet Henri	à	Jean-Marc Michelon			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Beynat Audrey ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric (représenté) ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert ; Bringoux Jeanine ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtizia ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre ; Ecurat Daniel ; Faugeron Guy ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Ratelade François ; Repezza Guillaume ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Sivade Alain ; Soulefour Marie-Christine ; Tur Christophe ; Vimou Barbara.

Le président présente les concours, subventions et participations au titre de l'année 2024 :

1. Concours, subventions et participations au titre de l'année 2024

Compte 65548 : Participations aux organismes de regroupement

Organisme	Montant
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Haute-Corrèze	7 500,00 €
TOTAL	7 500,00 €

Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé

Organisme	Montant
ADIL	2 130,00 €
Association du personnel de Haute-Corrèze Communauté	6 000,00 €
TOTAL	8 130,00 €

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	Montant
Club Entreprise Dynamique	1 200,00 €
France Active	3 000,00 €
Association Coup de Main	5 000,00 €
AILE	5 000,00 €
Association Gorges de Haute-Dordogne	5 000,00 €
AIRELLE	6 000,00 €
Fabrique à Initiative	7 000,00 €
Au Beau Milieu	12 500,00 €
TOTAL ENVELOPPE RIAC	79 700,00 €

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	64
Pour	64
Contre	0
Abstention	0

Délibération n°2024-03-23b



Envoyé en préfecture le 17/07/2024	
Reçu en préfecture le 17/07/2024	
Publié le	
ID : 019-200066744-20240711-20240323B-DE	

2. Pour les associations suivantesa. Association Bac des Cars

Organisme	Montant
Association Bac des Cars (appel à manifestation d'intérêt)	4 000,00 €
TOTAL	4 000,00 €

Baptiste Galland ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	63
Pour	63
Contre	0
Abstention	0

b. Station Sport Nature Haute-Dordogne

Organisme	Montant
Station Sport Nature Haute-Dordogne	64 000,00 €
TOTAL	64 000,00 €

Pierre Chevalier qui détient un pouvoir et Michel Pesteil ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	61
Pour	61
Contre	0
Abstention	0

c. Fonds Forestier du Limousin

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	Montant
Fonds Forestier du Limousin	25 000,00 €
TOTAL ENVELOPPE RIAC	25 000,00 €

Jean-François Michon ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	63
Pour	63
Contre	0
Abstention	0

d. Office Commerce et Artisanat

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	Montant
Office Commerce et Artisanat	10 000,00 €
TOTAL ENVELOPPE RIAC	10 000,00 €

Michèle Valibus qui a donné pouvoir, ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	63
Pour	63
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 11 juillet 2024

Le Président,
Pierre Chevalier

